

**COMPTE-RENDU**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 05 DECEMBRE 2019**

Au cours de sa séance du 05 décembre 2019 à 18h30, le Conseil Municipal a :

➤ **débatu sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.**

Un premier débat s'est déroulé en séance le 04 octobre 2018. Depuis le projet communal a évolué, rendant nécessaire l'organisation d'un nouveau débat sur les orientations générales du PADD. La modification souhaitée porte sur la conservation de la quasi-intégralité d'une zone 1AU existante dont l'incidence sur le projet de PLU se mesure par l'augmentation de 1,35 ha de zone à urbaniser et un potentiel de 27 logements supplémentaires. Une réunion publique de concertation avant l'arrêt du projet sera organisée après les municipales de 2020.

➤ **émis un avis favorable sur le projet arrêté de programme local de l'habitat (PLH) 2020 – 2025 de Metz Métropole.**

Ce 3<sup>ème</sup> PLH a été arrêté par délibération du Conseil Métropolitain le 21 octobre 2019. L'ambition démographique portée par ce document est d'atteindre au moins 226.000 habitants d'ici 2025 soit une croissance de 0,32 % par an. Pour y parvenir, l'objectif de production de logements fixé pour la période 2020-2025 est de l'ordre de 1150 logements par an sur toute la Métropole. Pour la commune, l'objectif de production envisagé pour les 6 prochaines années est de 50 logements. Le Conseil Municipal a approuvé cet objectif.

➤ **approuvé le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour l'année 2019.**

Ce rapport ne comporte qu'une modification concernant la commune d'AUGNY.

➤ **renouvelé la convention avec le club vosgien de Metz.**

Cette convention porte sur l'entretien du balisage du circuit panoramique de 10 km pour un coût de 11 € du kilomètre, l'entretien de la végétation sur cet itinéraire fait partie de la prestation. Cette convention produit ses effets depuis avril 2013, ce renouvellement les prolonge jusqu'au 08 décembre 2022.

➤ **décidé la cession de deux petits terrains communaux, accessoires à la voirie.**

Deux petites pointes d'espace vert, l'une de 93 m<sup>2</sup>, l'autre de 28 m<sup>2</sup>, rue du Pré Pierron seront cédées au riverains au prix de 3.300 € de l'are avec prise en charge des frais de mutation.

➤ **adopte la troisième décision budgétaire modificative de l'année 2019.**

Il s'agit de l'inscription budgétaire correspondant au remplacement du matériel informatique du secrétariat de mairie pour la somme de 4.250 € TTC, dont le matériel pour moitié et différentes prestations pour l'autre moitié : installation, paramétrage, transfert de données et externalisation des sauvegardes.

➤ **fixé les crédits scolaires pour l'année 2020.**

Le montant par élève sera de 85 € pour la maternelle, soit pour 45 élèves un total de 3.825 € et de 80 € pour l'école élémentaire, soit pour 70 élèves un total de 5.600 €.

➤ **décidé l'augmentation des loyers communaux au 01 janvier 2020.**

La revalorisation calculée à partir des indices de référence des loyers représente une hausse de 1,7 %.

➤ **maintenu pour 2020 le montant des redevances d'utilisation de l'espace socio culturel et du barème de remplacement ou de réparation des mobiliers, matériels et ustensiles détériorés ou manquants sauf en ce qui concerne les réunions après obsèques pour lesquelles le montant de la location sera désormais arrondi à 40 €.**

➤ **maintenu pour 2020 le montant des redevances d'utilisation de la salle polyvalente et du barème de remplacement ou de réparation des mobiliers, matériels et ustensiles détériorés ou manquants.**

A 20h00, le Maire a levé la séance.

Le Maire,

Arlette MATHIAS.